

DEC26110DAJ

Décision du 16 juillet 2026 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'appui au pilotage (DIAGONAL)

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3, R. 831-6 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la délibération du 11 juin 2026 du Conseil d'Administration de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement portant délégation de pouvoirs au Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 16 janvier 2026 portant nomination de Mme Christelle CHAPUIS en qualité de Directrice de la Direction d'appui au pilotage (DIAGONAL) pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} février 2026,

Vu la décision du 1^{er} avril 2026 portant nomination de M. Lilian GIRY en qualité de Directeur adjoint de la Direction d'appui au pilotage (DIAGONAL) pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2026,

Décide :

Article 1.

Délégation de signature est donnée à Mme Christelle CHAPUIS, Directrice de la Direction de l'appui au pilotage (DIAGONAL), à l'effet de signer tous les actes de toute nature entrant dans les champs de compétences relevant de la Direction de l'appui au pilotage, tels que définis par la note de service n°2020-01 susvisée, et notamment pour :

- tous les actes relatifs à l'appui au pilotage, le contrôle de gestion transverse, le pilotage des référentiels transverses de l'établissement, les missions qualité et d'audit interne ;
- tous contrats entrant dans les attributions de la Direction ;
- les certificats de conformité et les correspondances ayant trait à l'exécution des tâches entrant dans les attributions de la Direction.

Article 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle CHAPUIS, la même délégation est accordée à M. Lilian GIRY, Directeur adjoint de la Direction de l'appui au pilotage (DIAGONAL).

Article 3.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle CHAPUIS et de M. Lilian GIRY, délégation de signature est donnée à Mme Edwige VAULOUP, Ingénieure d'études au sein de la Direction de l'appui au pilotage, pour ce qui concerne :

- tous les actes relatifs aux champs de compétences relevant de la Direction de l'appui au pilotage : l'appui au pilotage, le contrôle de gestion transverse, le pilotage des référentiels transverses de l'établissement, les

- missions qualité et d'audit interne ;
- les correspondances ayant trait à l'exécution des tâches entrant dans les attributions de la Direction.

Article 4.

Délégation de signature est donnée à l'ensemble des agents, dont les noms figurent au tableau ci-après, à l'effet de signer l'ensemble des actes de gestion courante relevant des fonctions de l'ordonnateur principal dans les champs de compétence délégués et dans la limite des attributions de chacun des délégataires, à savoir l'émission des ordres de recouvrer et des ordres de payer, la transmission des pièces justificatives, des certifications et des documents nécessaires au comptable pour la tenue de la comptabilité, la gestion des crédits budgétaires et ce, dans les matières énumérées à l'article 1 de la présente décision :

Civilité/Prénom(s)/NOM	Fonctions
Mme Christelle CHAPUIS	Directrice de la Direction de l'appui au pilotage
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> M. Lilian GIRY	Directeur adjoint de la Direction de l'appui au pilotage
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Edwige VAULOUP	Ingénieure d'études au sein de la Direction de l'appui au pilotage

Article 5.

La décision DEC20160DAJ portant délégation de signature en date du 23 novembre 2020 est abrogée.

Article 6.

La présente décision est publiée sur le portail INRAE et par voie d'affichage au Centre-siège d'INRAE ainsi que dans les locaux de la Direction de l'appui au pilotage (DIAGONAL).

Fait à Paris, le 16 juillet 2026

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MALGUIN